La Mothe Saint Héray
de la source à la forêt

République Française

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2024 À 19 H 00

Nombre de conseillers en exercice :	***19***
Nombre de présents :	***12***
Nombre de pouvoirs :	***3***
Nombre de votants :	***15***
Date de convocation :	***19 juin 2024***

Président *: M. Philippe BLANCHET*

Conseillers présents *: MM. Dominique NOUREAU, Sylvie BAPTISTE, Laurent MANDIN, Gérard CRÉMAULT, Christian ÉMERIT, Claude BICHON, Marie-Pierre EINAUDI, Lucie BEURET, Sébastien ASSAILLY, Jean BOUTET, Chantal PÉLISSIER-TÉNOT.*

Secrétaire de séance *: M. Christian ÉMERIT*

Excusé *: 1*
M. Sébastien GUÉRIN

Excusés ayant donné pouvoir *: 3*
Mme Marie-José CAIL, à M. Gérard CRÉMAULT,
Mme Annie LEPRÊTRE à Mme Marie-Pierre EINAUDI,
Hippolyte SIMON-BAUMEL à Mme Lucie BEURET.

Absents *: 3*
MM. Dominique de MARNE, Sandrine GRÉGOIRE, Armelle VIGNAULT.

*****

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire répond à la demande Monsieur Claude BICHON (Conseil municipal du 25 juin 2024) sur le coût de fonctionnement de l'Agence postale à charge de la commune.

En l'absence de tous les éléments concernant les fluides, Monsieur le Maire porte à la connaissance des élus le coût de la masse salariale déduction faite de l'aide de La Poste estimée à 10 936,43 € pour une année entière.

*****

ORDRE DU JOUR

I – ADMINISTRATION - FINANCES

A) APPARTEMENTS RUE DU MARÉCHAL JOFFRE : RÉALISATION D'UN EMPRUNT

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2337-3, L 2121-29 ;

Vu le budget primitif voté par délibération le 27 mars 2024 (2024-03-27-08) ;

Vu le recours à l'emprunt inscrit au budget primitif 2024 ;

Considérant que le programme d'investissement de l'année 2024 fait ressortir un besoin de financement notamment pour le projet d'aménagement de 05 appartements rue du Maréchal Joffre ;

Monsieur le Maire expose qu'une consultation a été lancée auprès de quatre établissements bancaires ;

CRÉDIT MUTUEL OCÉAN

Montant 250 000,00 €	Taux	Périodicité	Montant échéance	Coût global
Durée : 15 ans	4,030 %	Trimestrielle	5 572,49 €	84 849,33 €
	4,030 %	Semestrielle	11 185,52 €	86 065,51 €
	4,080 %	Annuelle	22 611,24 €	89 668,54 €
Frais de mise en place du dossier : 500,00 € déduits lors du premier déblocage				

CRÉDIT AGRICOLE

Montant 250 000,00 €	Taux	Périodicité	Montant échéance	Coût global
Durée : 12 ans	3,93 %	Trimestrielle	6 557,71 €	64 770,14 €
	3,93 %	Annuelle	26 529,96 €	68 359,55 €
Durée : 15 ans	3,97 %	Trimestrielle	5 549,75 €	82 984,92 €
	3,97 %	Annuelle	22 438,13 €	86 571,99 €
Frais de dossier : 0,10 % du montant avec un minimum de 150,00 € soit 250,00 €				

CAISSE D'ÉPARGNE

Montant 250 000,00 €	Taux	Périodicité	Montant échéance	Coût global
Durée : 15 ans	4,26 %	Trimestrielle	5 660,15 €	89 609,00 €
	4,32 %	Annuelle	22 991,29 €	94 869,35 €
Frais de mise en place du dossier : 300,00 € déduits lors du premier déblocage				

Pas d'offre de la banque des territoires qui se positionnera sur l'aménagement des espaces publics.

Après examen des offres et des caractéristiques de financement ;

Considérant l'offre de prêt du Crédit Agricole proposant un financement de 250 000,00 € selon les caractéristiques financières énoncées ci-après :

Durée du contrat de prêt : 12 ans (144 mois)
Périodicité des échéances : Trimestrielle
Montant de l'échéance : 6 557,71 €
Taux d'intérêt fixe : 3,93 %
Frais de dossier : 250,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

1°) DÉCIDE de contracter auprès du Crédit Agricole un emprunt d'un montant de 250 000,00 € et d'approuver les caractéristiques visées ci-dessus.

2°) AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de prêt avec le Crédit Agricole ainsi que tout document s'y rapportant.

B) BOUTIQUE DU MOULIN L'ABBÉ : TARIFS DIVERS

Madame Sylvie BAPTISTE, Adjointe, expose qu'il convient de fixer les tarifs de divers documents de la boutique du Moulin l'Abbé afin de les présenter à la vente et en propose les prix suivants :

- *Carte IGN Marais Poitevin : 7,75 €*
- *Randonnées VTT en Deux-Sèvres : 12,00 €*
- *Topo-guides « Cyclo » Marais Poitevin : 9,00 €*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

VALIDE les tarifs des documents de la boutique du Moulin l'Abbé proposés ci-dessus.

C) DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »

Madame Dominique NOUREAU, Adjointe, expose que le dispositif « Argent de Poche » crée la possibilité pour des adolescents de 16 à 18 ans d'effectuer des missions de proximité participant à l'amélioration de leur cadre de vie, à l'occasion des vacances scolaires et de recevoir en contrepartie une indemnisation (dans la limite de 15 euros par jeune et d'un travail par demi-journée avec une pause).

Les missions ne peuvent en aucun cas se substituer à des emplois existants.

Le dispositif « Argent de poche » a été mis en place en 2022 au sein de la collectivité en partenariat avec la Mission Locale Sud Deux-Sèvres pour les jeunes mothais âgés de 16 à 17 ans. Le Conseil d'administration ayant pris la décision de mettre fin à cette activité, la Mission Locale ne sera donc pas en mesure de proposer de renouvellement de convention pour 2024. Cependant, la Commune peut mettre en œuvre ce dispositif et demander une exonération de charges sociales auprès de l'URSSAF.

Madame Dominique NOUREAU propose de reconduire ce dispositif et de revoir l'âge des jeunes mothais qui souhaitent y participer de 15 à 18 ans (19 ans moins 1 jour).

RÈGLES DES MISSIONS « ARGENT DE POCHE »

Les missions revêtent un caractère éducatif et formateur pour les jeunes, dans une démarche citoyenne. Il est proposé plusieurs missions sur les thèmes suivants avec pour objectif l'implication des jeunes dans un travail d'utilité communale :

- *Embellissement du cadre de vie : entretien des espaces verts, propreté des espaces publics, arrosage, entretien des chemins...*
- *Bricolage : ponçage, peinture, rénovation de bancs publics...*
- *Administratif : saisie informatique, inventaire, mise en page de documents...*
- *Aide à l'organisation d'évènements : installation du matériel et rangement à l'issue de la manifestation...*

Les chantiers seront encadrés par des employés communaux.

PUBLIC VISÉ

Le dispositif s'adresse à l'ensemble des jeunes âgés de 15 à 18 ans exclusivement domiciliés à La Mothe Saint-Héray.

CRITÈRES D'INSCRIPTION

Les jeunes intéressés doivent avoir entre 15 et 18 ans pour participer aux missions et remplir un dossier d'inscription.

La mixité garçon/fille sera respectée autant que possible

Les missions seront proposées durant les vacances scolaires.

Chaque jeune ne pourra effectuer plus de 15 missions par an.

L'indemnité forfaitaire est fixée à 15,00 € par jour dans la limite d'un travail réalisé par demi-journée avec une pause obligatoire.

L'indemnité est exclue de l'assiette des cotisations sociales (CSG-RDS).

DÉMARCHES

La commune informera les jeunes mothais sur les dates d'ouvertures des campagnes d'inscription. Les dossiers de candidature seront à retirer au secrétariat de la mairie ou à télécharger sur le site internet de la commune et à retourner au secrétariat de la mairie.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Dominique NOUREAU, Adjointe,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

***1°) DÉCIDE** la reconduction du dispositif « Argent de poche » tel que décrit ci-dessus.*

***2°) DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.*

***3°) FIXE** le tarif à 15,00 € pour une mission d'une demi-journée, dans la limite de 15 demi-journées par jeune avec une pause règlementaire.*

***4°) DIT** que le financement du dispositif « Argent de poche » sera reconduit en 2025.*

***5°) AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération et à engager toutes les démarches relatives à cette affaire.*

D) PARTICIPATION DE LA BIBLIOTHÈQUE AU DISPOSITIF « IMAGES DE SCIENCES-SCIENCES DE L'IMAGE »

Madame Sylvie BAPTISTE informe le Conseil municipal que l'espace Mendes-France de Poitiers propose chaque année le dispositif « Images de sciences/sciences de l'image » ; celui-ci met à la disposition des bibliothèques et des établissements scolaires des films documentaires et propose également l'intervention de scientifiques ou de réalisateurs pouvant aller à la rencontre du public et explicitant les problématiques abordées par les documentaires scientifiques. Cette année, cette manifestation aura lieu entre le 18 novembre et le 14 décembre avec pour thème « l'environnement ».

La bibliothèque de La Mothe aimerait profiter de ce dispositif afin de proposer soit une soirée grand public soit un après-midi avec les collégiens autour du visionnage et de la discussion de l'un des films projetés.

Pour bénéficier de la mise à disposition du film et de l'intervention d'un scientifique ou d'un réalisateur, l'espace Mendès-France demande une participation financière de 100,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

***1°) ÉMET** un avis favorable à l'inscription de la bibliothèque municipale au dispositif « Images de sciences/sciences de l'image » organisé par l'espace Mendès-France de Poitiers.*

***2°) DIT** que la participation financière de la commune sera de 100,00 €.*

***3°) DIT** que le versement sera effectué après validation de la participation de la bibliothèque et sur présentation d'un justificatif par les organisateurs.*

***4°) AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif au dispositif « Images de sciences/sciences de l'image » organisé par l'espace Mendès-France de Poitiers.*

E) RAPPORT ANNUEL DU SERTAD

Monsieur Christian ÉMERIT, délégué de la commune au SERTAD, présente les points essentiels du rapport de l'année 2023, résumé de la façon suivante :

- ***Provenance de l'eau** :*

Eau superficielle : Barrage de la Touche Poupard et de La Corbelière

Eau souterraine : Captage de La Chancelée / Captage infra de la Roche Ruffin / Captage infra de la Fiée des Lois

- ***Analyses** régulières des eaux dans le cadre du contrôle sanitaire par l'ARS et la Société Publique Locale des Eaux de la Touche Poupard.*

- ***Teneur en nitrates** inférieure à la norme (20 mg/l) : valeur maximale atteinte de 14,74 mg/l et en dessous de 10 mg/l de septembre à décembre*

- ***Prélèvement** de 2 462 727 m^3 d'eau brute*

- Barrage de la Touche Poupard :	*2 174 490 m^3*
- Sèvre Niortaise :	*64 788 m^3*
- Captage infra de la Roche Ruffin :	*98 391 m^3*
- Captage de la Chancelée :	*79 284 m^3*
- Captage infra de la Fiée des Lois :	*45 774 m^3*

- ***Travaux effectués** en 2023 : doublement des filtres à charbon*

- ***Pour information,** le programme Re-sources inclut des mesures plus larges, telles que des zones tampons visant les structures agroécologiques : bandes enherbées, zones humides et haies bocagères*

- ***L'évolution des tarifs** permet le renouvellement du réseau, le remboursement de la dette, les investissements d'anticipation de mise aux normes, la prise en compte de l'inflation des matériaux*

- ***Longueur du réseau** : 947 kms dont 12 kms rénovés en 2024*

- ***Taux de fuite** : 0,63 %*

II – QUESTIONS DIVERSES

** Madame Chantal PÉLISSIER-TÉNOT dresse un compte-rendu de la Commission Patrimoine et Tourisme de Mellois en Poitou. En 2005, sera commémoré le 80ème anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale, des aides financières seront accordées pour la remise en état des Monuments aux Morts. Elle demande si la commune prévoit de marquer cette commémoration.*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 12

Le Secrétaire de séance,

Christian ÉMERIT



Le Maire,

Philippe BLANCHET

